

*Questions orales*

**M. De Bané:** Tous les participants de l'industrie de la pêche étaient réunis à Saint-Jean pour y préparer leur rapport consultatif à l'intention du ministre des Pêches. Je ne compromettrai pas le processus de consultation qui permet à tous les participants d'avoir leur mot à dire. Le ministre des Pêches, de concert avec le ministre provincial des pêches, prendra une décision à temps pour la prochaine saison de pêche.

**M. Crosbie:** C'est votre décision.

**M. De Bané:** Je crois qu'il est grand temps que le député se rende compte que les Terre-Neuviens en ont assez d'un type qui fait de la politiciaille avec l'industrie la plus vitale de Terre-Neuve.

**Des voix:** Bravo!

**M. Crosbie:** Descendez de votre tour d'ivoire et allez voir sur place, vous comprendrez.

## L'AVENIR DES SOCIÉTÉS DE PÊCHE INDÉPENDANTES

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Madame le Président, je voudrais, moi aussi, poser une question au ministre des Pêches et des Océans. En nationalisant les «cinq grands» de la région de l'Atlantique, de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse, il a en fait sacrifié les 200 exploitants indépendants ou plus qui ont survécu à l'incurie du gouvernement dans le domaine des pêches. Puisque le porte-parole des indépendants a déclaré que le monstre créé par le gouvernement risquait d'anéantir leurs investissements de toute une vie et faire disparaître des milliers d'emplois dans la région de l'Atlantique, le ministre fera-t-il le nécessaire pour veiller à ce que les indépendants participent aux négociations de la société fédérale sur les règlements salariaux, les prix du poisson, les contingents et les zones de pêche?

**L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans):** Madame le Président, le député se souvient, j'en suis certain, que le premier ministre de la Nouvelle-Écosse s'est donné la peine de préciser qu'il ne s'agissait pas d'une nationalisation, dans la conférence de presse qu'il a donnée en même temps que moi. Cette société appartient à plusieurs actionnaires car, comme vous le savez, ses actions sont cotées à la bourse et elles le resteront. Les créanciers feront partie du conseil d'administration. Aucun fonctionnaire n'en fera partie, certainement aucun de mon ministère, précisément pour écarter tout risque de conflit d'intérêts.

● (1450)

Par ailleurs, j'éprouve une profonde sympathie à l'endroit des entreprises privées dynamiques de la région de l'Atlantique, surtout de la Nouvelle-Écosse. Je peux leur assurer que si cette société est administrée comme une entreprise commerciale et qu'elle doit faire concurrence aux autres sur le marché, le ministère la mettra exactement sur le même pied que les autres. Je peux le garantir fermement aux entreprises privées dynamiques de la région de l'Atlantique.

## ON DEMANDE QUE LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL EXAMINE LES LIVRES DE LA SOCIÉTÉ RÉORGANISÉE

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** Madame le Président, le gouvernement fédéral possède 60 p. 100 des actions de cette société, le gouvernement provincial en a 25 p. 100 et la Banque de la Nouvelle-Écosse en possède 15 p. 100; c'est ce que j'appelle de la nationalisation. Voilà ce qui se passe.

Le sous-ministre a déclaré publiquement que les entreprises réorganisées n'ont pas de programme fixe en matière de marges bénéficiaires. Le gouvernement permettra-t-il au vérificateur général du Canada d'examiner chaque année les livres de cette nouvelle société aidée par le gouvernement? Comment le gouvernement du Canada injectera-t-il 75 millions dans la province de Terre-Neuve et 90 millions de dollars dans la province de la Nouvelle-Écosse? Quand le gouvernement dévoilera-t-il la teneur de son entente secrète avec la Banque de la Nouvelle-Écosse?

**L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans):** Madame le Président, pour répondre à la première partie de la question, je dirais que je suis surpris d'entendre le député parler de la Banque de la Nouvelle-Écosse comme d'une entreprise du secteur public. Il déforme la réalité.

Je peux dire que je prends note de deux ou trois de ses autres questions et que je lui répondrai le plus vite possible. Je certifie au député que cette société devra être dirigée comme une entreprise commerciale. Si un gouvernement veut un jour annuler une décision de la société, il devra payer entièrement la note. Cette société devra faire concurrence aux autres sur le marché et elle ne pourra pas compter sur des crédits illimités. Elle devrait offrir ses services aux entreprises privées qui voudraient les utiliser pour la commercialisation, ou à d'autres fins. Je ne considère pas cette société comme un concurrent déloyal. Si c'était le cas, les autres entreprises indépendantes auraient un motif légitime de protester.

\* \* \*

## LES AFFAIRES INDIENNES

## LES RESPONSABILITÉS DU SERVICE DE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANCE

**M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Des Indiens du Canada qui ont comparu devant le groupe d'étude des Nations Unies sur les peuples autochtones ont protesté contre les pratiques du service du bien-être de l'enfance qui ont mené à la prise en charge de leurs enfants, à leur placement dans des foyers non indiens et à leur assimilation éventuelle. En guise de réaction, le gouvernement a fait savoir qu'il transférerait maintenant aux collectivités indiennes la responsabilité de leur propre service du bien-être de l'enfance. Compte tenu de ces faits, pourquoi le ministre a-t-il fait récemment obstacle à des règlements de bande qui auraient établi officiellement la responsabilité de la bande pour le bien-être de l'enfance dans sa propre zone de compétence?

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Madame le Président, le député a tout fait raison de dire que nous avons fait de très importants progrès dans trois ou quatre provinces vers la conclusion d'accords avec les Indiens et le gouvernement provincial pour transférer les services du bien-être aux Indiens, pour que des enfants indiens ne soient plus confiés à des familles blanches.

Quant aux règlements administratifs qu'auraient adoptés des bandes indiennes, je n'y suis pour rien. Si, de l'avis de conseillers juridiques indépendants, les règlements viennent à l'encontre de la loi sur les Indiens, je dois alors respecter la loi du Parlement telle qu'elle est, peu importe ce que j'en pense.